



## Interdiction détention chien

Par **Sukayna**, le **24/10/2020** à **10:31**

Bonjour,

J'aimerais une réponse sur le fait que quelqu'un qui a une interdiction de détention d'un animal pdt 3 ans s'il met les chiens au nom de quelqu'un d'autre et dit qu'il les garde, peut-il s'en occuper ou les sortir ?

Je ne trouve rien à ce sujet... Qd on parle de détention c'est d'animaux à son nom ou c'est carrément être en présence ou vivre ds un lieu où il y a des animaux ?

Et qu'est-ce que risque la personne qui les met à son nom alors qu'ils vivent avec lui ?

Merci de me dire au possible...

Bonne journée

Cordialement

P.s. je précise qu'il a eu ça car il avait ses chiens au cours d'une bagarre mais rien de plus... Les chiens ne participent à celle-ci.

Par **Visiteur**, le **08/11/2020** à **10:10**

Bonjour

[quote]

quelqu'un qui a une interdiction de détention d'un animal pdt 3 ans s'il met les chiens au nom de quelqu'un d'autre et dit qu'il les garde, peut-il s'en occuper ou les sortir ?

[/quote]

De mon point de vus, il détourne l'interdiction, ce qui est répréhensible.

*Un peu comme si on pouvait signer des chèque sur un compte en tant que mandataire...en étant interdit bancaire ou interdit judiciaire...*

Par **amajuris**, le **08/11/2020** à **10:17**

bonjour,

à mon avis, cette personne ne peut avoir la garde d'animaux, celui qui les lui remet en ayant connaissance de cette interdiction, en prend la responsabilité.

salutations